



AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT

Le PRÉSIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 6 septembre 2022, à une enquête publique sur le classement de la route de la Cima, à ASPREMONT, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés :

Mairie d'Aspremont – 21 Av. Caravadossi, 06790 Aspremont

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

du jeudi 6 octobre au lundi 24 octobre 2022 inclus,

Les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

En outre, Monsieur VALASTRO, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie d'Aspremont:

le jeudi 6 octobre 2022, de 8h30 à 12h00

le vendredi 14 octobre 2022, de 13h30 à 17h00

le lundi 24 octobre 2022 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit (Mairie d'Aspremont – 21 Av. Caravadossi, 06790 Aspremont) ou par mail à l'adresse enquete.procfoncieres@nicedotdazur.org au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre.